

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame du Laus, tenue au bureau municipal, le lundi 23 décembre 2013 à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, et la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présents.

Ladite session convoquée par M. le maire Stéphane Roy, pour l'adoption du budget 2014.

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification est donnée par le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque.

362-12-2013
Adoption du
budget 2014

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour l'exercice financier 2014 s'établissent comme suit :

Administration.....	819 000 \$
Sécurité publique	479 000 \$
Transport routier	1 015 000 \$
Hygiène du milieu.....	377 500 \$
Santé.....	12 500 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	232 500 \$
Loisir et culture.....	308 000 \$
Affectation.....	604 000 \$
Service de la dette.....	245 500 \$
Appropriation de surplus affecté 2013.....	(359 000)\$
Appropriation de réserve.....	<u>(29 000)\$</u>

TOTAL..... 3 705 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les revenus prévus pour l'exercice financier 2014 s'établissent comme suit :

Taxes	2 692 000 \$
Compensation tenant lieu de taxes.....	189 000 \$
Services rendus	239 000 \$
Transferts du gouvernement et autres	406 000 \$
Autres revenus de sources locales.....	<u>179 000 \$</u>

TOTAL..... 3 705 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la municipalité de Notre-Dame du Laus, pour l'exercice financier 2014, se chiffrant à 3 705 000 \$ et telles que décrites ci-dessus, soient adoptées.

De plus, que le programme triennal d'immobilisation 2014-2016 se chiffrant à 3 365 000 \$ soit accepté tel qu'il apparaît sur un document intitulé "Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 et portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée. Il est 19 h 05.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.